

Code de la route Épreuve Théorique Moto

Personnes concernées : Tous candidats à un permis de conduire MOTO (A1, A2), pour lequel l'obtention de l'Épreuve Théorique Moto est obligatoire.

Objectifs de la formation : Acquérir la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celles des bons comportements du conducteur. Réussir l'épreuve théorique moto de l'examen du permis de conduire A1, A2.

Contexte : Le Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC arrêté du 13 mai 2013) définit les modalités de formations nécessaires à la conduite des véhicules à moteur. Il est complété par l'arrêté du 12 mai 2014 modifiant l'arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage des catégories A1 et A2 du permis de conduire, l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire et l'arrêté du 23 avril 2012 modifié relatif aux modalités de l'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2.

PRÉ-REQUIS

Etre apte sur le plan médical. Avoir au moins 16 ans pour le passage de la catégorie A1 et 17 ans pour la catégorie A2.

DURÉE

La durée d'apprentissage peut être variable selon l'assiduité et le niveau de l'élève.

FORMATEURS

Formateurs diplômés BEPECASER (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière) ou TPECSR (Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière).

DISPOSITIFS DE SUIVI

Tests des connaissances et des capacités au fur et à mesure de la formation. Feuilles de présence émargées par les stagiaires. Tracking plateforme de formation.

LIEU DE FORMATION

Au sein d'une agence CityZen.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques. En cours collectifs et/ou E-Learning en présentiel et/ou distanciel.

VALIDATION DES ACQUIS

Epreuve théorique moto (ETM). Cette épreuve se déroulera dans un centre d'examen agréé.

DÉLAIS D'ACCÈS

Variables selon modalités de financement et disponibilités en agence.

MODALITÉS D'ACCÈS

Consultez la page agence sur le site city-zen.info.

ACCESSIBILITÉ

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS

En agence CityZen ou sur city-zen.info.

CONTENU DE LA FORMATION

THÈME A Les premiers secours

- Règles générales spécifiant le comportement que doit adopter le conducteur en cas d'accident (baliser, alerter) et mesures qu'il peut prendre, le cas échéant, pour venir en aide aux victimes d'accidents de la route.

THÈME C Le conducteur

- Importance de la vigilance et des attitudes à l'égard des autres usagers,
- Fonctions de perception, d'évaluation et de décision, notamment temps de réaction, et de modification des comportements du conducteur lié aux effets de l'alcool, des drogues et des médicaments, des états émotionnels et de la fatigue.

THÈME D Réglementation générale et divers

- Réglementation relative aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule,
- Facteurs de sécurité concernant le changement du véhicule et les personnes transportées.

THÈME E Règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

- Utilisation pertinente des avertisseurs sonores,
- Consommation modérée de carburant,
- Limitation des émissions polluantes.

THÈME L Dispositions légales en matière de circulation routière

- En particulier celles concernant la signalisation, y compris le marquage, les règles de priorité et les limitations de vitesse.

THÈME M Éléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

- Pouvoir détecter les défauts les plus courants pouvant affecter notamment le système de direction, de suspension, de freinage, les pneus, les feux et les clignotants, les catadioptrés, les rétroviseurs, les lave-glaces et essuies glaces, le système d'échappement, les ceintures de sécurité et l'avertisseur sonore.

THÈME R La route

- Principes les plus importants afférents au respect des distances de sécurité entre les véhicules, à la distance de freinage et à la tenue de route du véhicule dans diverses conditions météorologiques et d'état des chaussées,
- Risques de conduite liés aux différents états de la chaussée et notamment leurs variations avec les conditions atmosphériques, l'heure du jour ou de la nuit,
- Caractéristiques des différents types de routes et prescriptions légales qui en découlent.

THÈME S Équipements de sécurité des véhicules

- Utilisation des ceintures de sécurité et des équipements de sécurité concernant les enfants,
- Aides à la conduite.

THÈME U Les autres usagers de la route

- Risques spécifiques liés à l'inexpérience d'autres usagers de la route, aux catégories d'usagers les plus vulnérables tels que les enfants, les piétons, les cyclistes et les personnes à mobilité réduite,
- Risques inhérents à la circulation et à la conduite de divers types de véhicules et aux différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.